



PROJET DE RECHERCHE

“ENTREPRISE EN BONNE SANTE”

(En bref)

OBJET:

Dans le cadre de sa mission de promouvoir la santé et l'activité à tous les âges de la vie, ILC-France (Centre International Longévité France), membre du réseau international des «International Longevity Centers » ayant le statut de consultant auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies, dirigé par le Professeur Françoise Forette, démarre la réalisation d'un protocole de recherche évaluant l'impact d'un programme de prévention (nutrition, exercice physique, lutte contre le mal de dos, etc.) sur les collaborateurs d'une entreprise.

Pour réaliser ce projet, ILC- France s'est entouré de la collaboration de chercheurs et partenaires dont la compétence dans ce domaine est reconnue :

- le Professeur Claude Le Pen (Université Paris Dauphine),
- le Docteur Laurent Goldstein, directeur du département santé de MONDIAL ASSISTANCE,
- Monsieur Bernard Cottet, directeur de DIDACTHEM, organisme de formation spécialisé dans la prévention santé.

A QUI S'ADRESSE LA RECHERCHE :

Il s'agit d'une première phase de recherche dans laquelle cinq entreprises ou institutions privées ou publiques françaises ou, en tout cas, francophones sont invitées à participer. Chacune d'entre elles devra inclure au minimum 300 personnes dans l'étude.

A l'issue de cette première phase, l'étude pourra être étendue à d'autres entreprises étrangères non francophones.

METHODOLOGIE :

L'étude se déroule en cinq phases :

- Adaptation du projet aux besoins de l'entreprise ou de l'institution.
- Communication à tous les collaborateurs.
- Mise en place d'ateliers.
- Mise en place d'une plateforme téléphonique.
- Evaluation.

DUREE DE L'ETUDE :

La durée totale de l'étude est de 14 à 16 mois depuis son démarrage jusqu'au rendu du rapport d'évaluation.

EVALUATION :

Les critères d'évaluation primaires sont :

- amélioration de la culture sanitaire des personnes,
- changement des pratiques et des comportements,
- amélioration de l'état de santé perçu ...).

D'autre part, des critères secondaires d'évaluation permettent d'objectiver l'intérêt pour une entreprise ou une institution de mettre en œuvre un programme de prévention individuelle pour ses collaborateurs :

- Satisfaction des collaborateurs vis-à-vis du programme et de leur bien-être,

- Image de l'entreprise ou de l'institution du fait de son implication dans ce type de programme et de l'adhésion des collaborateurs à ces valeurs,
- « Présentéisme » si possibilité d'accès au fichier des arrêts de travail.

BUDGET :

Fondé sur des bases communes, un devis tenant compte des particularités de chaque entreprise ou institution est établi avant la signature d'une convention de recherche.

COMMUNICATION :

Les résultats de l'étude seront communiqués en priorité aux entreprises ou institutions participantes.

Ils feront l'objet de publications scientifiques.

Ils seront aussi communiqués aux leaders d'opinion, aux décideurs publics et privés (politiques, universitaires, etc.) et la création d'un label « Entreprise en Bonne Santé » pourra être envisagé.

CONCLUSION :

« Entreprise en Bonne Santé » est un projet de recherche proposé par des experts reconnus pour leur compétence dans le domaine concerné.

Grâce à son intérêt scientifique et à son objectif de prévention de la santé, il peut constituer à la fois un projet fédérateur en interne et citoyen en externe.